

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels Bureau de l'Environnement

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Arrêté portant prorogation du délai d'instruction de la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DES TROIS HORIZONS, relative à l'augmentation des effectifs de porcs sur le site de « La Trinière », afin de faire évoluer l'élevage porcin en système de naisseur-engraisseur et engraisseur partiel, sur le territoire de la commune de SAINT-AUBIN-LE-CLOUD.

La préfète des Deux-Sèvres, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code de l'environnement et notamment le titre le du livre V;

Vu le tableau annexé à l'article R 511-9 du Code de l'environnement, constituant la nomenclature des installations classées ;

Vu le décret n° 2004--374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 18 octobre 2023 portant nomination de Monsieur Patrick VAUTIER, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Patrick VAUTIER, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu la demande d'enregistrement présentée le 20 juillet 2023 par le GAEC DES TROIS HORIZONS, relative à l'augmentation des effectifs de porcs sur le site de « La Trinière » afin de faire évoluer l'élevage porcin en système de naisseur-engraisseur et engraisseur partiel, sur le territoire de la commune de SAINT-AUBIN-LE-CLOUD;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2023 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DES TROIS HORIZONS, relative à l'augmentation des effectifs de porcs sur le site de « La Trinière » afin de faire évoluer l'élevage porcin en système de naisseur-engraisseur et engraisseur partiel, sur le territoire de la commune de SAINT-AUBIN-LE-CLOUD;

Considérant que la consultation du public se tient depuis le lundi 27 novembre 2023, et jusqu'au mercredi 27 décembre 2023 inclus:

Considérant que l'instruction du présent dossier nécessite un délai supérieur au délai de cinq mois, fixé à l'article R. 512-46-18 précité, lequel s'achèvera le 4 janvier 2024;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le délai nécessaire à l'instruction du dossier présenté par le GAEC DES TROIS HORIZONS pour statuer sur sa demande d'enregistrement relative à l'augmentation des effectifs de porcs sur le site de « La Trinière » afin de faire évoluer l'élevage porcin en système de naisseur-engraisseur et engraisseur partiel, sur le territoire de la commune de SAINT-AUBIN-LE-CLOUD, est prorogé de deux mois à compter du 4 janvier 2024, soit jusqu'au 4 mars 2024.

ARTICLE 2:

Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, le sous-préfet de l'arrondissement de Parthenay et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au maire de SAINT-AUBIN-LE-CLOUD ainsi qu'au GAEC DES TROIS HORIZONS.

Niort, le 1 3 DEC. 2023

Pour la préfète et par délégation, Le secrétaire général de la préfecture,

Patrick VAUTIER